

L'attitude du ministre de la Défense nationale et la déclaration qu'il a faite sont encore plus étranges. En conformité des principes que les membres du Parlement ont exprimés par le passé, j'exhorte le ministre des Travaux publics et les autres membres du gouvernement à accepter cette motion, de manière à mettre de l'ordre dans ces prévisions budgétaires et à les rendre plus conformes à la réalité.

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur le président, pour ce qui a trait au crédit qui prévoit une somme de \$56,000 devant être affectée au traitement de certains adjoints parlementaires, je regrette que le gouvernement n'ait pas encore jugé à propos de faire les nominations qui s'imposent. Est-ce à dire que le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) n'a pu découvrir de députés compétents pour remplir ces fonctions? Je refuse de le croire. Serait-ce là une épée de Damoclès qui est suspendue au-dessus de la tête de nos honorables amis d'en face afin qu'ils assistent aux séances de la Chambre, et ce le plus longtemps possible? A mon sens, c'est là une autre possibilité.

Monsieur le président, il n'en reste pas moins que l'on nous demande de voter une somme de \$56,000 au titre de traitement pour les adjoints parlementaires. Le très honorable premier ministre a fait plusieurs déclarations à l'effet qu'il était pour faire ces nominations très prochainement, et la session s'achève sans que nous ne connaissions encore l'identité que ces honorables messieurs. Je pourrais sûrement suggérer des noms au premier ministre, mais je suis convaincu qu'il les connaît mieux que moi.

Enfin, je me demande s'il n'est pas un peu inquiet de nommer certains adjoints parlementaires de la province de Québec, depuis le fameux scandale du gaz naturel. Je suis d'avis que le premier ministre est très prudent et qu'il craint de nommer un adjoint parlementaire qui serait, un jour ou l'autre, "gazé", directement ou indirectement.

Conséquemment, monsieur le président, je crois que le gouvernement devrait nous donner des explications. Mon hypothèse constitue une possibilité sérieuse. Le gaz naturel a fait des ravages qui se sont étendus peut-être plus loin qu'on ne le croit. Le premier ministre se doit de nous expliquer son refus de nommer les adjoints parlementaires; nous en sommes rendus presque à la fin de la session et nous attendons encore des explications.

(Traduction)

L'hon. M. Green: Monsieur le président, cet amendement démontre bien les conséquences que peuvent avoir nos longues journées de

séances pendant les plus grosses chaleurs d'un été d'Ottawa, pour nos députés.

Une voix: Y compris vous-même.

L'hon. M. Green: Voilà donc le parti CCF qui propose un amendement appuyé par le député de Bonavista-Willington et le député d'Essex-Est! J'ajouterais que nous n'attendons évidemment pas grand chose de ces deux honorables représentants... (Exclamations) surtout en pareil cas. Toutefois, nous voyons ici les deux partis d'opposition tenter d'attaquer le gouvernement sans avoir le moindre problème réel comme prétexte. (Exclamations)

M. Argue: Qui pleurniche maintenant?

L'hon. M. Green: Les députés peuvent gémir et grogner tant qu'ils veulent, mais le fait n'en est pas moins là.

Une voix: Manœuvre politique plutôt mesquine!

L'hon. M. Green: Les voilà qui font une autre manœuvre de diversion.

L'hon. M. Pickersgill: Un adjoint parlementaire n'est certainement pas une diversion!

L'hon. M. Green: Voilà encore un exemple de leur qualité d'hommes d'État. Le crédit attaqué en ce moment représente la rémunération des adjoints parlementaires. Vous remarquerez, monsieur le président, qu'il n'est pas calculé pour un certain nombre d'adjoints parlementaires. C'est la raison pour laquelle les arguments spécieux que nos vis-à-vis ont avancés portent à faux. Il est possible que le nombre des adjoints parlementaires nommés en vertu de ce crédit soit supérieur à 14. Quoi qu'il en soit, les députés, y compris les ministériels, peuvent être assurés que le premier ministre a pris sa décision en tenant compte des intérêts supérieurs du pays. Il n'est jamais douteux que sa décision soit prise dans cet esprit. Verser aujourd'hui des larmes de crocodile pour tous les députés ministériels parce qu'ils n'ont pas été nommés adjoints parlementaires...

M. Argue: Le ministre est extrêmement susceptible!

L'hon. M. Green: ...fait une scène très touchante pour un samedi après-midi à Ottawa. Mais je déclare aux membres des deux partis d'opposition que nous ne sommes pas dupes de cet amendement, ni de la manœuvre tentée pour troubler certains députés ministériels. On espérait que certains de ces députés se trouveraient personnellement en cause. Oh! je sais que le député d'Assiniboia a fait son discours: il a parlé pendant cinq ou dix minutes sans